Un GEM, c'est quoi ?

Introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs essentiels dans le paysage de la compensation du handicap et de la participation à la vie sociale.
Le GEM est un outil d'insertion, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande vulnérabilité.
Un GEM est organisé sous forme associative. Il offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Les GEM ne sont pas des structures médico-sociales.

Les GEM reposent sur la philosophie du soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun.
À travers ce partage, c'est la sortie de l'isolement qui est recherchée, la reconstruction du lien social et un mieux-être pour les personnes.
Celles-ci décident des activités du GEM, de son fonctionnement, de son organisation et ont la charge de sa gestion administrative et financière, ce qui les encouragent à être acteurs de leur parcours et des choix qui les concernent.

Que fait-on au GEM ?

Les GEM sont avant tout des lieux de socialisation.
Le plus souvent ouvert en présence d'un animateur qui propose des activités décidées auparavant par le Groupe.
Ce sont des moments d'accueil informels, au cours desquels on partage un café, un repas confectionné ensemble ou juste un temps d'échange.
Les GEM mettent en œuvre également des activités dans leur local, souvent axées sur les loisirs, la créativité (écriture, arts plastiques…), la vie quotidienne (préparer et partager un repas).
Enfin les GEM ont vocation à proposer des activités en extérieur (sorties culturelles, randonnées, pique-niques…).
Le GEM est un espace de rencontre, de liberté et de contact, où la personne est un citoyen, non un patient.
Le GEM ne se substitue pas à la psychiatrie ou aux autres lieux de prise en charge, il ne peut prendre la place d'une démarche thérapeutique, mais il vient la compléter.

Rejoignez-nous !!!

L'Arbre à Palabres
Créer du Lien au-delà du Soin
2 rue Emile Fournier L'Arbresle (Siège social) les mercredis et vendredis après-midi. ou 3 rue de la Providence (le mardi après-midi) et 29 rue Etienne Thomassin (le jeudi après-midi) (Permanences) à Tarare.

09/72/89/93/20 - 07/68/71/59/57